

COMMUNE de LES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

**OBJET : Arrêté de Voirie – divers secteurs de la commune
Entreprise Fourneyron TP.
Hydrocurage.**

ARD2023-132

Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-6 et L 2215-4,

VU l'arrêté préfectoral n° 1249-65 bis, en date du 19 octobre 1965, réglementant la surveillance de la voie communale,

VU la demande présentée par l'**Entreprise Fourneyron TP** en la personne de Laura Fourneyron, le 21 novembre 2023 pour effectuer d'hydrocurage sur la commune,

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers,

ARRETE

Article 1er : L'entreprise Fourneyron TP, ayant son siège à Vénissieux 69200, 2 chemin du génie est autorisée à occuper le domaine public , pour effectuer des travaux d'hydrocurage sur les secteurs suivants : croisement route de notre dame de la gorge/ 11 route de nant fandraz, croisement route de notre dame de la gorge/chemin du P'Tou. **Du 23/11/2023 au 24/11/2023.**

Important : pas d'autorisation pour le chemin de la côte d'Auran et pas de génie civil ; **période hivernale.**

Article 2 : La route sera en alternat manuellement durant la durée des travaux.

Article 3 : L'entreprise susnommée prendra toutes dispositions pour assurer la signalisation permanente de l'occupation du domaine public.

Article 4 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dégagee en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 5 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à leurs frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le responsable de l'Entreprise Fourneyron TP
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines,
- Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 21 novembre 2023**

**Le Maire,
François Barbier.**



DEMANDE D'ARRETE

accueil@mairie-pers-jussy.fr

FOURNEYRON TP

Représentée par M. Fourneyron Pierre

2 Chemin du Génie – BP24
69200 - VENISSIEUX

Siret 851 808 840 00017
Code APE 7010 Z
TVA intracommunautaire : FR41851808840

Contact : Laura Fourneyron
Qualité : Service travaux

N° de tél : 07 86 59 12 61
Email : arrete@fourneyron-tp.com
Email : l.fourneyron@fourneyron-tp.com

TRAVAUX

Donneur d'ordre : CIRCET
Permission de voirie antérieure :
Référence de la permission de voirie :

Date(s) des travaux : 23/11/2023 au 24/11/2023

Localisation et nature des travaux :

Chemin de la Côte d'Auran → Réhausse de chambre
Croisement Route de Nitre Dame de la Gorge / 11 Rue de Nant Frandaz → Nettoyage de chambre
Croisement Route de Notre Dame de la Gorge / Chemin du Ptou → Nettoyage de chambre

REGLEMENTATION SOUHAITEE

Chaussée rétrécie	Oui
Interdiction de stationner au fur et à mesure de l'avancement des travaux	Oui
Alternat par feux tricolore ou alternat manuel au besoin du chantier	
Vitesse limiter à 30km	
Autres : Pour les travaux sur trottoir, une signalisation « piétons passez en face » sera mise en place pour leur sécurité	Oui

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

- Photos des lieux	X
- Plans cadastres	X

Responsable du projet : Laura Fourneyron

Qualité : Conducteur de travaux

Coordonnées : 07 86 59 12 61

Date : 20/11/2023

Signature :

FOURNEYRON TP
2, Chemin du Génie
69200 Vénissieux
Tél. : 04 69 16 92 91 - Port. : 06 24 76 40 42
Siret : 504 832 007 00026